

# REFONTE de la Carte de L'Education Prioritaire: dans le VAR la CGT EDUC'ATION appelle les per- sonnels à se MOBILISER !

La dernière refonte d'ampleur de la carte de l'Education Prioritaire ( REP et REP + ) date de 2015. En complément des réseaux, le ministère a certes expérimenté à la rentrée 2021 les contrats locaux d'accompagnement (CLA) pour une durée de 3 ans mais compte tenu des évolutions socio économiques depuis 2015 la carte des REP et REP+ nécessite d'être révisée.

La nouvelle carte de l'Education Prioritaire devra être mise en place pour la rentrée 2026. **Mais cette révision est contrainte par un calendrier précis qui impose une stabilisation de la carte au moins dix mois avant une rentrée scolaire !**

La CGT Educ'Action 83 appelle donc les personnels du Var à se mobiliser dès à présent pour faire évoluer la carte des REP et REP+ dans le département qui pour l'instant ne comporte que 6 réseaux: 3 REP+ ( Henri Wallon de La Seyne-sur-Mer, Maurice Genevoix et La Marquissanne de Toulon ) et 3 REP ( André Léotard de Fréjus, Pierre Puget et Pereisc de Toulon ) contre 8 dans le 06 par comparaison.

## REP, REP+ qu'est ce que ça change au niveau rémunération et conditions de travail ? quelques exemples:

- Dans les REP+, le temps enseignant est organisé différemment grâce à une pondération de 1.1 des heures d'enseignement dans les collèges et à 18 demi-journées durant lesquelles les professeurs des écoles sont remplacés dans le premier degré.
- Des indemnités de sujétions pour les personnels exerçant dans des écoles ou établissements REP ( 1734€ brut par an soit 144,50€ brut par mois ) ou REP+ ( 4646 € brut par an soit 387 € brut par mois ) plus depuis 2021 des indemnités supplémentaires en fonction d'objectifs académiques.
- Des effectifs par classe de 25 élèves maximum en collège et des classes de GS, CP et CE1 dédoublées dans les écoles.

## La CGT EDUC'ACTION 83 mène campagne sur trois zones en priorité pour la refonte de la carte de l'Education Prioritaire dans notre département:

- HYERES avec le retour du Collège Marcel RIVIERE et des Ecoles qui en dépendent dans l'Education prioritaire.
- BRIGNOLES les Ecoles du Centre Ville et le collège de secteur.
- Le Centre Ville de LA SEYNE sur MER

**Dés à présent la CGT Educ'Action 83 appelle les personnels à faire voter des motions demandant le classement de leur établissement dans l' Education Prioritaire en Conseil d'Ecole et en Conseil d'Administration ( la CGT Educ'Action 83 met à disposition des personnels des modèles de motion à utiliser, contactez-nous! )**



**Avec la CGT Educ'Action mobilisons nous pour  
l'Education Prioritaire dans le Var !**